



Manduel, le 10 avril 2014

Ville de MANDUEL

CONSEIL MUNICIPAL N°02/2013

Vendredi 5 avril 2014 - 11h00

COMPTE RENDU

Le cinq avril deux mille quatorze, à onze heures, le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} avril précédent, s'est réuni en Salle du Foyer Socio-Culturel Les Garrigues, sous la présidence de Mme Marie-Louise SABATIER, Maire sortant.

PRESENTS :

Jean-Jacques GRANAT, Nadine ANDREO, Xavier PECHAIRAL, Valérie MAGGI, Bruno ICARDI, Monique MONNIER, Lionel HEBRARD, Isabel ALCANIZ-LOPEZ, Michel BERNO, Sophie FROMENT, Christine SEVENERY, Jean-Marc FOURNIER, Marine PLA, José ROIG, Catherine CERVERO, Mohamed EL AIMER, Mireille CARPIO, Jean MONTAGNE, Emelyne TROUILLAT, Gérard RIVAL, Aline TRAYNARD, Matéo ESCAMEZ, Denise FARALDO, Nasser GOUCHENE

ONT DONNE PROCURATION :

Claude BOUILLET donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT

Secrétaire de séance : Aude CABANIS

Conseillers présents = **28** Conseillers ayant donné procuration = **1** Conseillers absents = **1**
Nombre de suffrages exprimés = **29**

1/ Ouverture de la Séance

Sous la présidence : Marie-Louise SABATIER, Maire sortant

Marie-Louise SABATIER, maire sortant, préside l'ouverture de la séance.

2/ Installation de la nouvelle assemblée

Sous la présidence : Marie-Louise SABATIER, Maire sortant

Marie-Louise SABATIER rappelle les résultats du scrutin municipal du 30 mars 2014 :

- 5.064 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale ;
- 3.401 électeurs ont voté ;
- 3.187 suffrages ont été exprimés.
- La liste « Manduel mon village », conduite par Jean-Jacques GRANAT, a obtenu 2.001 voix, soit 62,79% des suffrages exprimés et 24 sièges au sein de la nouvelle assemblée ;
- La liste « Manduel, une Ambition à Partager », conduite par Gérard RIVAL, a obtenu 1.186 voix, soit 37,21% des suffrages exprimés, ce qui lui confère 5 sièges au sein de la nouvelle assemblée.

Marie-Louise SABATIER procède à l'appel des nouveaux élus, dans l'ordre des listes candidates ; chaque Conseillère et Conseiller Municipal prend place à la table du Conseil.

Le secrétariat de la séance est confié à Aude CABANIS, benjamine de l'assemblée.
La présidence de l'assemblée est cédée à Pierre SANTANDREU Y SASTRE, en sa qualité de doyen, afin de procéder à l'élection du maire.

3/ Election du Maire

Sous la présidence de Pierre SANTANDREU Y SASTRE, doyen de l'assemblée

Après lecture des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la désignation du Maire, il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Jean-Jacques GRANAT, seul candidat, est élu par 24 voix Pour et 5 abstentions.

Aude CABANIS remet l'écharpe tricolore à frange d'or, symbole de votre fonction. Pierre SANTANDREU Y SASTRE félicite Monsieur le Maire.

Jean-Jacques GRANAT préside désormais la séance en qualité de Maire de la commune.

4/ Détermination du nombre d'Adjoints

Sous la présidence de Jean-Jacques GRANAT, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des Adjoints au Maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit en l'occurrence un maximum de 8 adjoints.

Il est proposé de fixer à 8 le nombre des Adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

5/ Election des Adjoints

Sous la présidence de Jean-Jacques GRANAT, Maire

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de l'article L.21227-2, les Adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, et sans panachage.

Une seule liste est présentée, conduite par Bruno ICARDI et présentant :

1. Bruno ICARDI, aux fonctions de 1^{er} Adjoint ;
2. Nadine ANDREO, aux fonctions de 2^{ème} Adjoint ;
3. Xavier PECHAIRAL, aux fonctions de 3^{ème} Adjoint ;
4. Valérie MAGGI, aux fonctions de 4^{ème} Adjoint ;
5. Lionel HEBRARD, aux fonctions de 5^{ème} Adjoint ;
6. Monique MONNIER, aux fonctions de 6^{ème} Adjoint ;
7. Michel BERNO, aux fonctions de 7^{ème} Adjoint ;
8. Isabel ALCANIZ-LOPEZ, aux fonctions de 8^{ème} Adjoint.

Les candidats de la liste présentée par Bruno ICARDI sont Elus Adjoints au Maire par voix Pour, 1 voix Contre et 5 bulletins nuls.

Monsieur le Maire remet l'écharpe tricolore à frange d'argent, symbole de leur fonction, et les félicite.

1/ Préparation des prochaines décisions relatives au fonctionnement de l'assemblée

Sous la présidence de Jean-Jacques GRANAT, Maire

Pour information, la prochaine réunion du Conseil Municipal sera consacrée à l'organisation et au fonctionnement de l'assemblée :

- Fixation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints ;
- Détermination du régime de remboursement des frais de missions et de déplacements ;
- Délégations au maire d'attributions exercées au nom de la commune ;
- Création et composition des commissions communales, dont les commissions d'appel d'offres et de la commande publique ;
- Composition du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Désignation des représentants de la commune au sein des organismes de coopération intercommunale.

La séance est levée à 12h00, et se termine par un d'honneur offert dans la tradition républicaine.